

# Le Conseil fédéral ne renforce pas le dispositif de mesures

Le Conseil fédéral a procédé à une analyse détaillée de la situation épidémiologique actuelle. Il estime toutefois que les mesures prises le 18 décembre 2020, à savoir la fermeture des restaurants, des établissements culturels et sportifs ainsi que des lieux de loisirs, sont adéquates et qu'il n'y a pas lieu de les renforcer.



Conformément à sa décision du 18 décembre 2020, le Conseil fédéral a été informé par écrit le 30 décembre 2020 quant à la nécessité de renforcer les mesures de lutte contre le coronavirus. Après une analyse détaillée de la situation épidémiologique, il s'avère que les critères qu'il avait fixés pour un tel renforcement ne sont pas remplis. Dans ces conditions, le Conseil fédéral a décidé de maintenir les mesures actuelles. Il continue de suivre la situation avec attention et procédera à une nouvelle analyse le 6 janvier 2021.

Le taux de reproduction du virus est actuellement inférieur à 1 (0,86 au 18 décembre 2020). Toutefois, cette baisse ainsi que le faible nombre de nouveaux cas affichés ces derniers jours doivent être considérés avec beaucoup de prudence. Ils s'expliquent en grande partie par la réduction du nombre de tests effectués pendant les fêtes et par le retard pris pour les annonces de nouveaux cas, d'hospitalisations et de décès.[RELATED]

### **Nouvelles souches de coronavirus**

Après l'apparition de nouvelles souches de coronavirus au Royaume-Uni et en Afrique du Sud, le Conseil fédéral a pris, le 21 décembre 2020, des mesures pour empêcher ou ralentir sa diffusion en Suisse. Sept personnes infectées par ces nouvelles souches ont été jusqu'ici identifiées grâce au séquençage intensifié de tests positifs.

Ces nouvelles souches de coronavirus sont nettement plus contagieuses que la forme connue jusqu'ici, selon les conclusions du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Par contre, il n'existe aucune preuve scientifique qu'elles provoquent des formes plus sévères de la maladie ni que les vaccins actuels contre le COVID-19 ne sont pas efficaces. Le Conseil fédéral estime que les mesures prises le 18 décembre 2020 sont d'autant plus importantes pour limiter le nombre de nouveaux cas et ralentir la propagation de ces nouvelles souches. Les règles d'hygiène et de conduite restent par ailleurs essentielles pour se protéger contre le virus et lutter contre l'épidémie.

Dans ce contexte, il s'agit également d'augmenter le nombre de tests et d'intensifier le suivi et le traçage des contacts. L'Office fédéral de la santé publique et les cantons, en collaboration avec la task-force scientifique, sont en étroit contact pour adapter les recommandations en fonction des derniers développements. Si ces nouvelles souches devaient se répandre plus largement, des mesures supplémentaires pourraient être prises. (admin.ch/htr)

Publiziert am Mittwoch, 30. Dezember 2020